

Présidence:

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 60-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Trop de sel sur nos routes et nos arbres"

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission:

**Mercredi 4 mars 2020, à 19h,
Centre technique communal, rue du Lac 14**

Groupe UDC

.....

13 janvier 2020

PRÉAVIS N° 60-2020

Réponse au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé
"Trop de sel sur nos routes et nos arbres"

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Copeaux de bois imprégnés	2
3	Produits à dégeler alternatifs	3
4	Piquets de neige	4
5	Conclusion de la Municipalité.....	5

Renens, le 13 janvier 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a déposé un postulat intitulé "Trop de sel sur nos routes et nos arbres" demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'épandre des copeaux de bois imprégnés de chlorure de magnésium ou d'utiliser d'autres moyens pour prévenir les dangers dus aux gelées sur l'espace public, ceci afin de diminuer la quantité de sel épandu lors du service hivernal sur le territoire de la Commune de Renens.

Le Service Gestion urbaine-Développement durable (GUDD) ayant déjà testé par le passé certains de ces moyens alternatifs, la Municipalité peut y répondre ainsi:

2 Copeaux de bois imprégnés

Les copeaux proposés par la postulante, commercialisés sous le nom de "Stop Gliss Bio", sont bien connus du service en charge de l'entretien des voies publiques. Ces plaquettes sont composées de bois tendres locaux comme l'épicéa, le peuplier et le bouleau, et sont imprégnées d'une eau saturée de chlorure de sodium, de chlorure de magnésium et de chlorure de calcium. De faible épaisseur, elles ont l'avantage d'être assez légères pour être épandues à la main et ne blessent pas les pattes des animaux. La forme de ces plaquettes offre également une meilleure sécurité aux piétons et un meilleur confort de marche.

En dépit de cela, ce produit ne peut hélas pas remplacer le sel épandu sur les routes et les trottoirs dans n'importe quelle situation. Pour diverses raisons développées ci-dessous, il devrait, chez nous, n'être épandu que sur les surfaces durablement enneigées ou verglacées et destinées exclusivement au trafic piétonnier, par exemple devant les entrées d'immeubles ou dans les escaliers.

A l'instar de plusieurs villes de la région, la Ville de Renens a testé ces plaquettes il y a déjà une dizaine d'années de cela. Le bilan fait est le même que celui présenté lors d'une assemblée générale de l'Association des chefs de voirie de Suisse romande (ARCV), à savoir que l'épandage de ces copeaux n'est véritablement intéressant que sur des terrains gelés ou enneigés sur de longues périodes.

Pour les villes de basse altitude comme Renens (415 m), ce procédé n'offre que peu d'avantages, en plus d'avoir un prix plutôt élevé. En effet, la neige à cette altitude fond en général après quelques heures ou quelques jours tout au plus. Les plaquettes épandues sur les routes, même sur des voies à circulation lente, se retrouvent alors très rapidement sur les bas-côtés, puis, à la première grosse pluie, dans les grilles d'évacuation des eaux, tandis que les sentiers et les zones piétonnières se retrouvent couverts de plaquettes sèches qui se répandent partout. Cela engendre

donc une double charge de travail pour le service en charge, ajoutant au déneigement proprement dit le balayage et le ramassage des plaquettes de bois avant qu'elles ne s'éparpillent.

En conclusion, les villes de basse altitude, qui ne connaissent que quelques brefs épisodes neigeux par hiver, n'ont pas d'intérêt à utiliser les copeaux de bois "Stop Gliss Bio".

3 Produits à dégeler alternatifs

Il existe bien sûr d'autres produits dégelant alternatifs comme:

- *le chlorure de sodium*, qui a un meilleur effet dégelant que le sel, mais qui présente un taux de chlorure bien trop élevé pour l'environnement;
- *le chlorure de magnésium*, qui possède les mêmes propriétés négatives que le chlorure de sodium, tout en étant plus coûteux;
- *l'urée*, qui a un effet dégelant relativement faible et présente plusieurs inconvénients majeurs pour l'environnement, dont l'enrichissement excessif de l'eau en azote;
- *l'acétate de calcium-magnésium*, qui présente un faible effet dégelant. De plus, ce produit est interdit en Suisse;
- *Le Safecote*, une mélasse à base de canne à sucre qui possède un très bon effet dégelant, mais dont le prix est sensiblement plus élevé. Celui-ci peut être utilisé comme adjuvant dans une saumure en cas d'épandage préventif, mais il se trouve qu'actuellement, l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRchim, 2005) interdit en Suisse le recours à l'épandage préventif, qui n'est autorisé que dans les conditions météorologiques extrêmes. Le Safecote a donc été banni à Renens.

Hormis ces produits à dégeler alternatifs, d'autres produits encore permettent l'entretien des routes, chemins et trottoirs:

- *le gravillon*, un produit très utilisé dans les années 1980 et 1990 pour remplacer le sel. Son utilisation est tout à fait justifiée sur les chemins plats et sur les routes qui sont déblayées en y laissant une couche de neige, ce qui n'est pas le cas à Renens. Au début des années 1980, la Municipalité de l'époque avait purement et simplement interdit l'épandage de sel sur tout le territoire renanais, et le gravillon était alors la seule alternative possible. Hélas, en 1985, pour des raisons de sécurité routière avant tout, notamment pour la circulation des bus des transports publics lausannois (tl) qui devaient chaîner aux entrées de Renens, l'épandage de sel a refait son apparition. À cela s'ajoute que le gravillon présente encore d'autres inconvénients; il est notamment une source de danger pour les cyclistes, il est peu maniable, fait des dégâts aux carrosseries et pare-brise des véhicules, s'avère difficile à récupérer et engendre des frais élevés de nettoyage en fin de saison. C'est pourquoi le gravillon n'est pratiquement plus utilisé dans les villes de basse altitude;
- *le sable*, quant à lui, pourrait représenter une alternative, du moins pour les pistes cyclables, mais il présente les mêmes inconvénients que le gravillon;
- *l'argile expansée*, elle, n'a pas vraiment fait ses preuves et n'est que très peu utilisée;
- *les copeaux de bois "Stop Gliss Bio"*, décrits plus précisément au chapitre précédent.

4 Piquets de neige

Tout comme la postulante, la Municipalité tient à limiter au maximum l'épandage de sel sur nos routes et trottoirs afin de préserver les arbres, la biodiversité, les eaux du lac Léman et, par la même occasion, les deniers publics. Pour ce faire, son service dédié a réorganisé l'entretien hivernal depuis la saison 2018/2019. Les responsables du service de piquet ont été informés et sensibilisés à cette thématique et se sont appropriés le slogan "Saler aussi peu que possible, mais autant que nécessaire".

Pour ce faire, les machines et le matériel mis à disposition des collaborateur.trice.s sont récents et performants, ce qui permet un épandage de sel calculé au gramme près par mètre carré et adapté à l'enneigement ou à la densité du gel au sol. La technique du pré-salage a été bannie pour des raisons écologiques et le responsable du piquet s'assure, plusieurs fois par nuit, de la praticabilité des routes. De plus, en cas de problèmes de circulation, la Police de l'Ouest lausannois n'hésite pas à prévenir le service.

Par ailleurs, lors du déblaiement des voies, le Service GUDD évite autant que possible le dépôt de neige à proximité des arbres et dans les zones d'écoulement des eaux de fonte. Il est utile de relever que ce sont surtout les effets cumulatifs des gaz d'échappement, de la poussière, des précipitations acides, de la sécheresse et de certaines conséquences du dérèglement climatique qui, en s'ajoutant au sel de déneigement, provoquent des dégâts, voire des nécroses aux arbres d'avenues. On précisera encore que les arbres sont plus ou moins sensibles à ces contraintes; le bon choix des essences à la plantation est donc plus que jamais une condition essentielle à leur survie.

À Renens, un plan d'intervention et d'épandage est déclenché en fonction des conditions atmosphériques et d'une application spécifique très locale. Le nettoyage mécanique avec les lames à neige est privilégié, et l'optimisation de la technique d'épandage permet une réduction significative des quantités de sel nécessaires et augmente l'efficacité des interventions tout en ménageant davantage l'environnement. Les engins les plus récents permettent des réglages précis selon l'état et la largeur de la route.

Les interventions hivernales ne sont toutefois pas une science exacte. La sécurité sur nos chaussées et nos trottoirs est néanmoins impérative et fait partie des obligations communales, avec une priorité donnée aux parcours des différentes lignes de bus tl et aux pistes cyclables, ceci, bien sûr, en ménageant l'environnement autant que possible.

L'épandage se fait désormais à raison de 10 g/m² au maximum, alors qu'il y a quelques années de cela, nous étions plus proches des 20 g/m². L'épandage de calcium mélangé à du sel s'est également raréfié. Ce mélange n'est plus utilisé que pour des épandages effectués à - 10°C.

Afin de pouvoir améliorer régulièrement ses pratiques dans ce domaine, le Service GUDD continuera à suivre de près les nouvelles solutions proposées par les fournisseurs professionnels ainsi que l'évolution des diverses technologies, afin d'en tenir compte lors du renouvellement des machines et du matériel dévolus au déneigement.

5 Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la postulante de se soucier de l'impact sur l'environnement du service hivernal exécuté par son service dédié. Comme dit, le personnel communal a été fortement sensibilisé à la question du salage et à ses conséquences.

Par ailleurs, le label "Ville verte" que la Ville de Renens a décidé de briguer en 2019-2020, est en veille active, par le biais de son catalogue de mesures édité par l'Union suisse des parcs et promenades (USSP), et rappelle aux instances communales leur devoir de protection de la biodiversité, si besoin était.

Actuellement, la priorité donnée au déblayage mécanique, complétée d'un épandage de sel réduit, semblent être la meilleure formule pour les villes de basse altitude. Toutefois, si de nouveaux moyens plus écologiques devaient être développés dans ce domaine, la Municipalité ne manquera pas d'envisager leur utilisation.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Trop de sel sur nos routes et nos arbres".

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 60-2020 de la Municipalité du 13 janvier 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé "Trop de sel sur nos routes et nos arbres".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 janvier 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

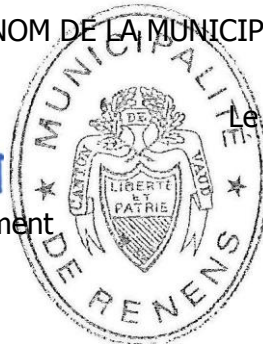


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membre de la Municipalité concerné: Mme Patricia Zurcher Maquignaz